

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2021**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

Sommaire

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	4
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES	6
BILAN CONSOLIDE	8
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	9
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	10
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	11
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	12
1. Informations relatives à l'entreprise présentant les états financiers	12
2. <i>FAITS CARACTERISTIQUES</i>	12
2.1. Déblocage d'une aide de 1.3 million d'euros suite à l'atteinte de l'étape clé 5 du programme Effimab	12
2.2. Signature d'un contrat de prêt avec la BEI d'un montant de 25M€	12
2.3. Autorisation pour démarrer une étude clinique de phase 2 randomisée évaluant Tedopi® en combinaison avec pembrolizumab dans le cancer de l'ovaire.. 13	
2.4. Autorisation pour lancer un essai clinique de Phase 1 avec CoVepiT, son vaccin multi-cibles et multi-variants contre la COVID-19 en avril 2021 et premier patient en mai 2021	13
2.5. Signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, pour le développement, la fabrication et la commercialisation de FR104, antagoniste de CD28, sur le marché de la transplantation d'organes	13
2.6. Obtention d'un nouveau financement public de 10,7 millions d'euros pour les prochaines étapes du développement de CoVepiT, le vaccin multi-cibles et multi-variants contre la COVID-19 en Phase 1 clinique	14
2.7. Démarrage d'une étude clinique de phase 2 évaluant Tedopi® en combinaison avec Opdivo® (nivolumab) dans le cancer du poumon non à petites cellules	14
2.8. Signature d'un accord avec Cenexi pour la production de lots cliniques de CoVepiT, son vaccin multi-cibles de 2ème génération contre la COVID-19	14
2.9. Augmentations de capital liées aux instruments de capitaux propres	14
2.10. Attribution et Emission	15
3. Principes et méthodes comptables	16
3.1. Base de préparation des états financiers consolidés	16
3.2. Date de clôture	17
3.3. Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2021	17
3.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022 et non anticipés par la	

Société 17	
3.5. Estimations et jugements comptables déterminants	17
La Société a reçu un versement de 10 millions d'euros au titre de la première tranche du prêt accordé par la Banque européenne d'investissement	37
Suspension volontaire des inclusions dans l'essai clinique de Phase 1 de CoVepiT	38
RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	39
I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020	40
1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	40
1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées	42
1.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	45
1.4 Activités de recherche et de développement	47
1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	47
1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société	47
1.7 Transactions entre parties liées	47
2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société	49
2.2 Bilan consolidé	49
2.3 Compte de résultat consolidé	49
2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés)	50
II. FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT	50
3.1 Activité des filiales	50
3.2 Prises de participation ou prises de contrôle	50
3.3 Sociétés contrôlées	51
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	
52	

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Monsieur Alexis Peyroles, Directeur Général de OSE Immunotherapeutics

Atteste :

« J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 21 septembre 2021

Monsieur Alexis Peyroles
Directeur Général de OSE Immunotherapeutics



**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES
30 JUIN 2021**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ETATS FINANCIERS

En euros

SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

22 Boulevard Benoni Goullin – 44200 Nantes

Période du 01/01/2021-30/06/2021

Ape : 7211 Z

Siret : 479 457 715 00056

Crowe-Fidelio

Société d'expertise comptable

22 rue de Londres - 75009 Paris

contact@crowe-fidelio.fr

Tel : + 33 1 42 89 28 63 - Fax : + 33 1 42 89 33 48

BILAN CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	Note	30/06/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Frais de R&D acquis	1.1	52 161	52 600
Autres Immobilisations incorporelles		11	-
Immobilisations corporelles		916	947
Droits d'utilisation	1.2	1 926	2 848
Actifs financiers		942	581
Actifs d'impôts différés	10.1	163	165
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		56 118	57 141
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés		734	1 074
Autres actifs courants	2.1	14 098	9 390
Trésorerie et équivalent de trésorerie		27 264	29 368
TOTAL ACTIFS COURANTS		42 096	39 832
TOTAL ACTIF		98 214	96 973

PASSIF		30/06/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 657	3 597
Primes d'émission	4.1	65 645	65 449
Titres en auto-contrôle	4.4	(146)	(93)
Réserves et report à nouveau		(5 363)	8 966
Résultat consolidé		(11 488)	(16 555)
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		52 306	61 364
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières - part non courante	5	21 753	16 552
Dettes locatives long terme	5	1 426	2 318
Passifs d'impôts différés	10.2	1 802	2 080
Provisions non courantes	7	578	531
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		25 560	21 481
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières - part courante	5	202	50
Dettes locatives court terme	5	544	594
Fournisseurs et comptes rattachés		13 082	10 286
Passifs d'impôts exigibles		4	2
Dettes fiscales et sociales		2 789	2 108
Autres dettes	6.1	3 728	1 088
TOTAL PASSIFS COURANTS		20 349	14 128
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		98 214	96 973

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er Semestre 2021	1er Semestre 2020
Chiffre d'affaires	8.1	8 975	5 849
Autres produits de l'activité	8.1	0	0
TOTAL DES PRODUITS DEL'ACTIVITE		8 975	5 849
Frais de recherche et développement	8.2	(13 980)	(9 087)
Frais généraux	8.3	(3 413)	(2 672)
Charges liées aux paiements en actions	8.4	(2 724)	(1 176)
Dotations aux amortissements		(439)	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(11 580)	(7 085)
Autres produits et charges opérationnels		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		(11 580)	(7 085)
Produits financiers	9	9	28
Charges financières	9	(190)	(150)
RESULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RESULTAT		(11 761)	(7 208)
IMPÔT SUR LE RESULTAT	10.3	273	4 094
RESULTAT NET CONSOLIDE		(11 488)	(3 114)
<i>dont résultat consolidé attribuable aux actionnaires des entités consolidées</i>		<i>(11 488)</i>	<i>(3 114)</i>
Résultat consolidé par action revenant aux actionnaires des entités consolidées			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12	18 006 502	15 087 010
- Résultat de base par action (€ / action)		(0,64)	(0,21)
- Résultat dilué par action (€ / action)		(0,64)	(0,21)

En milliers d'euros	1er Semestre 2021	1er Semestre 2020
RESULTAT NET	(11 488)	(3 114)
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts		
Ecarts de conversion	19	(16)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains (et pertes) actuariels sur avantages au personnel (net d'impôt)	17	1
Autres éléments du résultat global consolidé sur la période	36	(15)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	(11 452)	(3 129)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Impacts cumulés des variations de change	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019	3 001	48 497	(100)	(148)	7 286	58 536
Résultat consolidé de la période					(16 555)	(16 555)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>					(3)	(3)
<i>Ecart de conversion</i>			(4)			(4)
Résultat global consolidé	0	0	(4)	0	(16 558)	(16 561)
Variations de capital - Aga	92	(92)				0
Variations de capital	504	18 127				18 630
Frais d'augmentation de capital		(1 083)				(1 083)
Paiement en actions					1 787	1 787
Opérations sur titres auto-détenus				55		55
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020	3 597	65 449	(104)	(93)	(7 485)	61 364
Résultat consolidé de la période					(11 488)	(11 488)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>					17	17
<i>Ecart de conversion</i>			19			19
Résultat global consolidé	0	0	19	0	(11 471)	(11 452)
Variations de capital - Bsa	8	187				195
Variations de capital - Bspce	2	59				
Variations de capital - Aga	50	(50)				0
Impact ID sur Ecart conversion brevet OPI			2			2
Paiement en actions					2 060	2 060
Opérations sur titres auto-détenus				(53)	128	75
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021	3 657	65 645	(83)	(146)	(16 767)	52 306

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er semestre 2021	1er semestre 2020
Résultat net consolidé		-11 488	-3 114
+/- Dotations nettes aux amortissements	1.2	586	132
+/- Dotations provisions retraites	7	66	83
+/- Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	1.3	258	210
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés (1)	8.4	2 060	905
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-8 518	-1 784
+ Coût de l'endettement financier net	5	210	137
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10.3	-273	-4 094
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-8 581	-5 742
- Impôts versés		0	-50
+/- Variation du B.F.R. (2)		1 984	-3 442
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		-6 597	-9 233
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.2	-127	-117
+ Encaissements liés aux cessions de droits d'utilisations		792	0
+/- Variation des OPCVM classés en actifs financiers courants	2.1	0	0
+/- Variation des immobilisations financières		-361	-308
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		304	-425
+ Augmentation de capital (incluant la prime d'émission)	4.1	257	0
+/- Frais augmentation de capital	4.1	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5	5 232	6 960
- Remboursements d'emprunts	5	-37	-141
- Remboursements dettes locatives (3)	5	-1 098	-220
- Intérêts financiers nets versés	5	-165	137
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		4 189	6 736
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)		-2 104	-2 922
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	2.1	29 368	25 842
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	2.1	27 264	22 920

En milliers d'euros	1er semestre 2021	1er semestre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7	27 264	22 920
TRESORERIE DISPONIBLE	27 264	22 920

(1) 2 060 milliers d'euros de charges d'évaluation des actions gratuites et BSPCE attribuées au 30 juin 2021.

(2) La variation du BFR s'explique principalement comme suit :

- diminution des créances clients pour 340 milliers d'euros
- augmentation des autres actifs courants pour 4 708 milliers d'euros
- augmentation des dettes fournisseurs pour 2 796 milliers d'euros
- augmentation des dettes fiscales et sociales pour 681 milliers d'euros
- augmentation des autres dettes pour 2 640 milliers d'euros

(3) Cette ligne est liée à l'application de IFRS 16 et correspond au remboursement des dettes locatives pour 278 milliers d'euros.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OSE Immunotherapeutics (« Le Groupe » ou « La société ») est une société de biotechnologie dédiée au développement d'immunothérapies innovantes agissant sur les cellules activatrices ou sur les cellules suppressives pour stimuler ou inhiber la réponse immune et restaurer les désordres immunitaires en immuno-oncologie, dans les maladies auto-immunes et en transplantation. Elle dispose d'un portefeuille de produits innovants en clinique et en pré-clinique, et d'accords avec des groupes pharmaceutiques internationaux. Le siège social d'OSE Immunotherapeutics est situé à Nantes. Les équipes sont basées à Nantes et Paris.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) acquis auprès de la société Biotech Synergy (US) en avril 2012. OPI concède à OSE Immunotherapeutics la licence du produit TEDOPI (OSE-2101).

OSE Immunotherapeutics Inc. est une société de droit américain créée en avril 2017 afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

2.1. Déblocage d'une aide de 1.3 million d'euros suite à l'atteinte de l'étape clé 5 du programme Effimab

Suite à la finalisation de la phase 1 du produit OSE-127 et à l'atteinte des exigences de Bpi France, la Société a perçu en janvier 2021 une avance remboursable de 1.3 million d'euros.

2.2. Signature d'un contrat de prêt avec la BEI d'un montant de 25M€

En février 2021, la société a signé avec la BEI un contrat de prêt de 25M€ qui sera disponible en 3 tranches selon des critères définis au contrat. La première tranche de 10M€ non-assortie de condition a été versée début juillet 2021.

Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe de 5 % annuel et payé annuellement, sur une maturité de cinq ans (chaque tirage est traité séparément en termes de maturité). Le remboursement de chaque tranche se fera donc à l'issue d'une période de cinq ans après la date de décaissement de ladite tranche.

L'accord de prêt est complété par un accord d'émission de bons de souscription d'actions (BSA) en faveur de la BEI pour les deux premières tranches du financement, en particulier l'émission de 850 000

BSA au titre du tirage de la première tranche. 550 000 BSA supplémentaires pourraient être émis si la Société procède au tirage de la deuxième tranche de 10 millions d'euros.

2.3. Autorisation pour démarrer une étude clinique de phase 2 randomisée évaluant Tedopi® en combinaison avec pembrolizumab dans le cancer de l'ovaire

En mars 2021, la société et le groupe coopérateur français ARCAGY-GINECO ont annoncé que l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) et le Comité de Protection des Personnes (CPP) avaient donné leur autorisation pour démarrer un nouvel essai clinique de Phase 2 évaluant Tedopi® chez des patientes en rechute d'un cancer de l'ovaire (essai TEDOVA). Tedopi® sera évalué en monothérapie et en combinaison avec Keytruda® (pembrolizumab), un checkpoint inhibiteur de Merck, en traitement de maintenance après chimiothérapie chez des patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire.

2.4. Autorisation pour lancer un essai clinique de Phase 1 avec CoVepiT, son vaccin multi-cibles et multi-variants contre la COVID-19 en avril 2021 et premier patient en mai 2021

En avril 2021, la Société a reçu l'autorisation de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) et du Comité d'éthique belges pour son étude clinique de Phase 1 évaluant CoVepiT, son vaccin contre la COVID-19, qui sera menée chez 48 volontaires sains dont les premiers ont été inclus en mai 2021.

2.5. Signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, pour le développement, la fabrication et la commercialisation de FR104, antagoniste de CD28, sur le marché de la transplantation d'organes

Fin avril 2021, la Société et Veloxis Pharmaceuticals Inc., filiale de Asahi Kasei, ont annoncé un accord de licence mondial qui octroie à Veloxis Pharmaceuticals Inc. les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser FR104, un fragment d'anticorps monoclonal antagoniste de CD28, dans toutes les indications de transplantation. En parallèle, OSE Immunotherapeutics conserve tous les droits pour développer FR104 dans les maladies auto-immunes. Par cet accord, Veloxis prévoit de développer FR104 pour proposer une nouvelle option thérapeutique dans la prophylaxie du rejet d'organe chez les patients ayant reçu une transplantation d'organe solide.

Selon cet accord, la Société recevra de Veloxis jusqu'à 315 millions d'euros en paiements d'étapes potentiels dont un paiement de 7 millions d'euros dû à la signature, des paiements d'étapes liés au développement, à l'enregistrement et à la commercialisation du produit ainsi que des redevances échelonnées sur les futures ventes potentielles. Veloxis prendra en charge tous les coûts de production, de développement et de commercialisation de FR104 dans les indications de transplantation.

2.6. Obtention d'un nouveau financement public de 10,7 millions d'euros pour les prochaines étapes du développement de CoVepiT, le vaccin multi-cibles et multi-variants contre la COVID-19 en Phase 1 clinique

En mai 2021, la Société a annoncé avoir obtenu un financement public de 10,7 millions d'euros dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Capacity Building », opéré pour le compte de l'état par Bpifrance dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France Relance afin de soutenir le programme de développement de CoVepiT, son vaccin multi-variants contre la COVID-19 en Phase 1 clinique.

2.7. Démarrage d'une étude clinique de phase 2 évaluant Tedopi® en combinaison avec Opdivo® (nivolumab) dans le cancer du poumon non à petites cellules

En mai 2021, la Société et FoRT (Fondazione Ricerca Traslazionale) ont annoncé avoir reçu l'autorisation de l'Agence Italienne du médicament (Agenzia Italiana del Farmaco, AIFA) et du Comité d'éthique pour démarrer un nouvel essai clinique de phase 2 évaluant Tedopi® en combinaison avec Opdivo® ou avec une chimiothérapie en traitement de deuxième ligne chez les patients atteints d'un cancer du poumon métastatique non à petites cellules.

2.8. Signature d'un accord avec Cenexi pour la production de lots cliniques de CoVepiT, son vaccin multi-cibles de 2ème génération contre la COVID-19

En juin 2021, la Société et Cenexi, une société française de développement et fabrication en sous-traitance (CDMO), ont annoncé la signature d'un contrat selon lequel Cenexi prend en charge la production des lots cliniques de CoVepiT, le vaccin contre la COVID-19 développé par OSE Immunotherapeutics en phase 1 clinique, qui seront utilisés dans les phases de développement du produit.

2.9. Augmentations de capital liées aux instruments de capitaux propres

La société a procédé en date du 17 juin 2021 aux augmentations de capital suivantes (et présentées dans les annexes ci-après) :

- augmentation de capital pour 50 000 euros par émission de 250 000 actions nouvelles dans le cadre de l'acquisition définitive d'actions gratuites ;
- augmentation de capital pour 8 400 euros par émission de 42 000 actions nouvelles dans le cadre de souscription de BSA ;
- augmentation de capital pour 2 000 euros par émission de 10 000 actions nouvelles dans le cadre de souscription de BSPCE ;

A l'issue de ces opérations, le capital social s'élève à 3 657 007,60 euros

2.10. Attribution et Emission

La société a procédé au cours du semestre à l'attribution de 80 000 BSPCE (cf. paragraphe 4-2 des comptes consolidés)

2.1. Signature d'un nouveau bail commercial (bureau)

La société a signé en date du 25 mai 2021 un nouveau contrat de bail commercial relatif à des bureaux situés à Paris (place de la Catalogne) avec une date d'effet est prévu au 1^{er} septembre 2021.

2.2. Résiliation d'un bail commercial situé à Paris

La société a résilié au cours du mois de juin un contrat de bail commercial relatif aux bureaux situés à Paris (avenue de Suffren – lot 1) avec une date d'effet prévue fin janvier 2022.

3.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, entité consolidante et ses filiales OPI et OSE Immunotherapeutics Inc (le Groupe), arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2021, sont présentés en milliers d'euros et sont établis conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 « information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002) au 30 juin 2021.

S'agissant de comptes condensés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, et sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

La trésorerie disponible au 30 juin 2021, qui s'élève à 27 264 milliers d'euros, permet à la société de financer ses coûts de développement sur les douze prochains mois, notamment les études cliniques et précliniques suivantes :

- Tedopi® ;
- COVEPIT ;
- FR104 ;
- OSE-127 dont le développement est en partie pris en charge jusqu'en phase 2 par Servier dans le cadre de l'accord d'option de licence et par le consortium EFFIMAB ;
- OSE-172, dont le développement est pris en charge par Boehringer Ingelheim dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence et par le consortium EFFI-CLIN, prenant en charge plusieurs étapes de développement et un programme clinique prévu jusqu'en phase 2.

Enfin, en tant que société cotée, et comme l'a autorisée la dernière Assemblée Générale, la société a la possibilité d'utiliser si besoin les instruments financiers auxquels les sociétés cotées ont accès.

3.2. Date de clôture

La date de clôture des entités consolidées est le 31 décembre qui est la date de clôture du groupe.

3.3. Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2021

Le groupe a appliqué les normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêts de référence.
- Amendements à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

3.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022 et non anticipés par la Société

La Société n'a pas appliqué de façon anticipée les autres normes, amendements, révisions et interprétations des normes publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2022. La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

3.5. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des jugements ou des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournis dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Estimations et hypothèses

- **Valorisation des plans d'attribution d'actions gratuites (« AGA »), bons de souscription d'actions (« BSA ») et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)**

L'évaluation de la juste valeur des AGA, des BSA et BSCPE attribués est effectuée sur la base d'un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

L'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise octroyés est effectuée sur la base de modèles de valorisation actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre (cf. note 4.3).

- **Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

Ces actifs d'impôts différés sont reconnus dans la limite des passifs d'impôts comptabilisés sous la forme d'impôts différés passifs dont la société pourra éviter le paiement et des plafonnements prévus par les textes. (cf. note 10).

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Dans le cadre d'un contrat de cession ou concession de licence, la Société peut être amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus (cf. note 8.1). La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations.

- **Actifs incorporels issus de l'acquisition d'Effimune**

L'évaluation à la juste-valeur des actifs incorporels liés aux molécules FR104 et OSE-127 a été réalisée sur la base de plans d'affaires reflétant la meilleure estimation du management (cf. note 1.1).

- **Estimation et comptabilisation des frais de recherche et développement provisionnés en dettes fournisseurs**

Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges selon l'avancement des programmes de recherche. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou par les calendriers de réalisation prévus aux contrats, la Direction détermine les avancements au prorata temporis de chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les charges de l'exercice.

4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

1.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Amortissements	30/06/2021
Frais de R&D acquis	52 600	-	-	- 439	52 161
	52 600	-	-	- 439	52 161

Au 30 juin 2021, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les molécules acquises et ce malgré le contexte de Covid-19.

Comme expliqué dans la note 2.5, la société a cédé les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser la molécule FR104 en transplantation, toute indication confondue. Conformément à IAS.38.97 qui précise qu'un actif doit commencer à être amorti lorsque notamment il peut être utilisé de la façon prévue par le management, la cession des droits entraîne le début de l'amortissement de cette molécule.

La durée d'amortissement retenue correspond à la fin de la durée de la protection du produit (produit, procédé, modalités d'administration, ...) par des titres de propriété intellectuelle, en particulier brevets. Cette protection est prévue jusqu'en décembre 2036, hors prolongations éventuelles liées à l'obtention d'autorisations de mise sur le marché.

Au 30 juin 2021 l'amortissement constaté dans les comptes s'élève à 439 k€

Droits d'utilisation

Ose immunotheapeutics a identifié 1 nouveau contrat de location (rentrant dans le champ d'application de la norme) sur le premier semestre 2021 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un contrat relatif à des biens immobiliers en France. Le taux d'endettement marginal retenu est de 2%.

La résiliation du bail commercial relatif aux bureaux situés à Paris (lot 1) a constitué une modification de contrat et entraîné un ajustement du droit d'utilisation pour 792 K€.

Les droits d'utilisation s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation	Diminution	30/06/2021
<u>Valeurs brutes (actifs immobiliers)</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	537	0	0	537
Contrat location (Nantes Lot 2)	208	0	0	208
Contrat location (Nantes Lot 3) *	0	127	0	127
Contrat location (Paris Lot 1)	1 198	0	792	406
Contrat location (Paris Lot 2)	1 332	0	0	1 332
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre)	281	0	0	281
	1 943	127	792	2 892
<u>Amortissements</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	207	51	0	258
Contrat location (Nantes Lot 2)	61	17	0	78
Contrat location (Nantes Lot 3) *	0	15	0	15
Contrat location (Paris Lot 1)	255	66	0	321
Contrat location (Paris Lot 2)	148	73	0	222
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre)	37	35	0	72
	251	258	0	966
<u>Valeurs nettes</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	331	(51)	0	279
Contrat location (Nantes Lot 2)	147	(17)	0	130
Contrat location (Nantes Lot 3) *	0	112	0	112
Contrat location (Paris Lot 1)	942	(66)	0	84
Contrat location (Paris Lot 2)	1 184	(73)	0	1 110
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre)	245	(35)	0	209
	2 848	(130)	792	1 926

* date d'effet du contrat au 04/01/2021

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

2.1 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Taxe sur la valeur ajoutée (1)	2 128	1 049
Fournisseurs débiteurs (2)	40	100
Charges constatées d'avance (3)	3 455	2 496
Produits à recevoir (4)	621	571
Etat - créance d'impôt	-	54
Crédit d'impôt recherche (5)	7 854	5 120
Total	14 098	9 390

- (1) Le poste Taxe sur la valeur ajoutée inclut des demandes de remboursement de crédit de TVA pour un montant de 463 milliers d'euros, de TVA sur FNP pour 709 milliers d'euros et de 935 k€ de TVA déductible sur prestations
- (2) Le poste Fournisseurs débiteurs est principalement composé des rabais, remises, ristournes à recevoir pour 33 milliers d'euros.
- (3) Le poste de charges constatées d'avance est composé principalement de frais de recherche et développement dont principalement 398 k€ de CCA sur avancement OSE127, 510 k€ de CCA sur avancement OSE279, 470 k€ de CCA sur avancement OSE172, 919 k€ de CCA sur avancement COV19 et 754 k€ de CCA sur avancement TEDOPI Phase 2
- (4) Le poste de produits à recevoir est principalement composé des subventions à recevoir pour 498 milliers d'euros
- (5) Le poste Crédit Impôt Recherche est composé de la créance fiscale relative au CIR 2020 pour 5120 k€ et de la provision pour CIR du 1^{er} semestre 2021 pour 2 734 k€.

NOTE 3 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Les actifs financiers de la Société sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2021:

En milliers d'euros	30/06/2021		JV par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
	Valeur Etat de situation financière	JV			
Actifs financiers non courants	942	942		942	
Droits d'utilisation	1 926	1 926		1 926	
Clients et comptes rattachés	734	734		734	
Autres actifs courants	10 643	10 643		10 643	
Actifs financiers courants	-	-	-		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 264	27 264		27 264	
Total Actifs Financiers	41 508	41 508	-	41 508	-
Dettes financières non courantes	21 753	21 753			21 753
Dettes Locatives Non Courantes	1 426	1 426			1 426
Dettes financières courantes	202	202			202
Dettes Locatives Courantes	544	544			544
Fournisseurs et comptes rattachés	13 082	13 082			13 082
Total Passifs Financiers	37 007	37 007	-	-	37 007

En milliers d'euros	Impacts compte de résultat au 30 juin 2021	
	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs en JV par résultat	0	0
Prêts et créances		
Actifs au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	
Total	6	0
Dettes locatives au coût amorti		1
Dettes à la JV par résultat	0	
Passifs évalués au coût amorti	69	96
Total	69	98

NOTE 4 : CAPITAL

4.1 Capital émis

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 Décembre 2019		3 001 144	48 497 370	4 956 783	15 005 724	0,20	3 001 144
Mars	Augmentation de Capital - AGA	28 360	(28 360)	141 800	15 147 524	0,20	3 029 504
Juin	Augmentation de Capital - AGA	30 000	(30 000)	150 000	15 297 524	0,20	3 059 504
Juin	Augmentation de Capital - AGA	29 060	(29 060)	145 300	15 442 824	0,20	3 088 564
Novembre	Augmentation de Capital	503 518	18 126 641	2 517 589	17 960 413	0,20	3 592 082
Novembre	Frais d'augmentation de Capital	0	(1 083 114)	0	17 960 413	0,20	3 592 082
Décembre	Augmentation de Capital - AGA	4 525	(4 525)	22 625	17 983 038	0,20	3 596 607
Au 31 décembre 2020		3 596 607	65 448 952	7 934 097	17 983 038	0,20	3 596 607
Juin	Augmentation de Capital - BSA (1)	400	8 900	2 000	17 985 038	0,20	3 597 007
Juin	Augmentation de Capital - BSA (2)	6 000	133 500	30 000	18 015 038	0,20	3 603 007
Juin	Augmentation de Capital - BSA (3)	1 000	22 250	5 000	18 020 038	0,20	3 604 007
Juin	Augmentation de Capital - BSPCE (4)	2 000	59 400	10 000	18 030 038	0,20	3 606 007
Juin	Augmentation de Capital - AGA (5)	30 000	(30 000)	150 000	18 180 038	0,20	3 636 007
Juin	Augmentation de Capital - AGA (6)	20 000	(20 000)	100 000	18 280 038	0,20	3 656 007
Juin	Augmentation de Capital - BSA (7)	1 000	22 250	5 000	18 285 038	0,20	3 657 007
Au 30 Juin 2021		3 657 007	65 645 252	8 236 097	18 285 038	0,20	3 657 007

- (1) Augmentation de capital réalisée par exercice de 2 000 BSA 2017
- (2) Augmentation de capital réalisée par exercice de 30 000 BSA 2017
- (3) Augmentation de capital réalisée par exercice de 5 000 BSA 2017
- (4) Augmentation de capital réalisée par exercice de 10 000 BSPCE 2020
- (5) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 150 000 actions gratuites
- (6) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 100 000 actions gratuites
- (7) Augmentation de capital réalisée par exercice de 5 000 BSA 2017

Au 30 juin 2021, le capital social s'établit à 3 657 007 euros. Il est divisé en 18 285 038 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

4.2 Instruments de capitaux propres autorisés mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 14 Juin 2017 a délégué l'émission au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500.000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, il restait 69 913 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2018, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2020, il restait 28 637 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2020, il restait 35 500 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2020, il restait 500 000 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

- Le 24 juin 2021, le conseil d'administration a décidé de procéder à :
 - L'émission de 80 000 BSPCE 2021 au profit des administrateurs non-salariés non dirigeants (soit 10 000 BSPCE par administrateur) (sur la délégation du 16 juin 2020)

Au 30 juin 2021, il reste donc

- 28 637 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 13 juin 2018 ;
- 35 500 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2019 ;
- 420 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2020.

4.3 Bons de souscription d'actions, BSPCE et actions gratuites

4.3.1 – BSA / BSPCE

La société a émis les plans de BSA et BSPCE suivants :

Type	Date de création	Prix d'exercice	Période de souscription	Total créé	Souscriptions lors de l'exercice						Total souscrit et/ou exercé au 30/06/2021	
					2015 et antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020		30/06/2021
BSA et BSPCE												
BSA 2012	29/11/2013	1 €	29/11/2013-28/02/2014	40 000	40 000	-	-	-	-	-	-	40 000
BSA 1 2014	02/06/2014	8 €	02/06/2014-30/06/2014	118 649	118 649	-	-	-	-	-	-	118 649
BSA 2 2014	01/07/2014	8 €	01/07/2014-16/07/2014	33 333	33 333	-	-	-	-	-	-	33 333
BSA 3 2014	27/03/2015	8 €	27/03/2015-30/09/2016	120 000	100 000	10 000	-	-	-	-	-	110 000
BSA 4 2014	27/03/2015	8 €	non déterminée	125 000	36 744	88 256	-	-	-	-	-	125 000
BSA 5 2014	27/03/2015	8 €	01/04/2016-01/10/2016	25 000	-	25 000	-	-	-	-	-	25 000
BSA 7 2014	01/12/2015	8 €	01/12/2015-30/09/2016	50 000	-	39 000	-	-	-	-	-	39 000
BSA 2010-2 EFFIMUNE	29/10/2010	5,8 €	08/12/2011-07/12/2016	23 620	23 620	-	-	-	-	-	-	23 620
BSA 2014-2 EFFIMUNE	01/07/2014	7 €	01/07/2014-30/06/2019	30 700	-	30 700	-	-	-	-	-	30 700
BSA 2014-1 EFFIMUNE	25/11/2014	7 €	25/11/2014-24/11/2019	3 500	-	3 500	-	-	-	-	-	3 500
BSA 2015	27/03/2015	10,8 €	27/03/2015-30/05/2015	136 222	136 222	-	-	-	-	-	-	136 222
BSA 2017	18/07/2017	4,65 €	18/07/2017-17/07/2021	52 000	-	30 000	12 000	-	-	-	-	42 000
BSPCE 2018	13/06/2018	4,17 €	13/06/2018-13/06/2023	25 900	-	-	25 900	-	-	-	-	25 900
BSA 2018	13/06/2018	4,17 €	13/06/2018-13/06/2023	42 850	-	-	-	-	-	-	-	-
BSPCE 2019	26/06/2019	3,58 €	26/06/2019-26/06/2024	60 000	-	-	-	60 000	-	-	-	60 000
BSPCE 2020	17/06/2020	6,14 €	17/06/2020-17/06/2025	70 000	-	-	-	-	70 000	-	-	70 000
BSPCE 2021	24/06/2021	11,05 €	24/06/2021-24/06/2026	80 000	-	-	-	-	-	-	80 000	80 000
Total BSA et BSPCE				1 036 774	488 568	196 456	30 000	37 900	60 000	70 000	80 000	962 924

Le tableau ci-dessous précise les hypothèses utilisées pour la valorisation des plans de BSA/BSPCE mis en place au titre des exercices précédents :

	BSA 2017	BSA 2018	BSPCE 2018	BSPCE 2019	BSPCE 2020
Date AG de mise en place du plan	31/05/2016	14/06/2017	14/06/2017	13/06/2018	26/06/2019
Nombre d'options autorisées	52 000	42 850	25 900	60 000	70 000
Prix de souscription	0,60 €	0,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Date de souscription	18/07/2017	13/06/2018	13/06/2018	26/06/2019	17/06/2020
Exercibilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	4,65 € / action	4,17 € / action	4,17 € / action	3,58 € / action	6,14 € / action
Type d'option	américaine	américaine	américaine	américaine	américaine
Cours spot	4,05 €	4,09 €	4,09 €	3,52 €	6,16 €
Maturité	4 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	46,98%	47,08%	47,08%	44,67%	50,05%
Taux d'intérêt EUR	0,1494%	0,3812%	0,3812%	-0,2062%	-0,3107%
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA	1,30	1,64	1,64	1,32	2,59
Nombres d'options souscrites	42 000	0	25 900	60 000	70 000
Prix de souscription	0,60	0,70	0,00	0,00	0,00
Nombres d'options exercées	-	-	-	-	-
Date d'expiration contractuelle	17/07/2021	13/06/2023	13/06/2023	26/06/2024	17/06/2025
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune

Au cours du premier semestre 2021, le groupe a mis en place le plan décrit ci-après :

- Le Conseil d'administration a décidé d'émettre un total de 80.000 BSPCE 2021, soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non-salariés non dirigeants en fonction au 24 juin 2021.

BSPCE 2021	
Date AG de mise en place du plan	24/06/2021
Nombre d'options autorisées	80 000
Prix de souscription	0,00 €
Date de souscription	24/06/2021
Exercabilité des BSA/BSCPE - "Vesting"	dès souscription
Prix d'exercice	11,05 € / action
Type d'option	américaine
Cours spot	11,32 €
Maturité	5 ans
Volatilité	53,94%
Taux d'intérêt EUR	-0,2509%
Rendement des dividendes	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	5,17
Nombres d'options souscrites	
Nombre d'options souscrites	80 000
Prix de souscription	0,00
Nombres d'options exercées	
Date d'expiration contractuelle	24/06/2026
Période d'acquisition	aucune

4.3.2 – Actions gratuites

La société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Date d'attribution	Période d'exercice	Total attribuée	Total exercé sur 1S2021	Total non exercées et expirées
AGA				
17/06/2020	17/06/2020-17/06/2021	150 000	150 000	-
17/06/2020	17/06/2020-17/06/2021	100 000	100 000	-
08/12/2020	08/12/2020-08/12/2021	11 363		-
18/12/2020	18/12/2020-18/12/2021	244 500		-
Total AGA		505 863	250 000	-

Le Conseil d'administration du 17 juin 2020 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Nicolas Poirier :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 100 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 6,16 €,

- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Cette attribution a été exercée le 17 juin 2021 avec augmentation de capital pour 20 000 euros et émissions de 100 000 actions nouvelles.

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 150 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 6,16 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Cette attribution a été exercée le 17 juin 2021 avec augmentation de capital pour 30 000 euros et émissions de 150 000 actions nouvelles.

Le Conseil d'administration du 8 décembre 2020 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 11 363,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 7,24 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2020 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution aux salariés :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 244 500,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 7,4 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

4.3.3 - Mandataires sociaux, salariés et consultants

La charge comptabilisée au 30 juin 2021 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres aux mandataires sociaux, salariés et consultants s'est élevée à 2 060 milliers d'euros exclusivement liés aux plans d'attribution d'actions gratuites attribués en 2020 et au plan de BSPCE de 2021.

La contribution patronale relative aux actions gratuites s'élève à 664 milliers d'euros. Ainsi, le montant total des charges liées aux paiements en actions est de 2 724 milliers d'euros.

Tous ces avantages ont été octroyés à des mandataires sociaux, à des salariés ou des consultants.

Les BSA/BSPCE sont valorisés à la juste valeur des options déterminée à l'aide du modèle d'évaluation

Bjersund & Stensland.

Les AGA attribuées sont évaluées selon un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

La valorisation des conditions des plans est réalisée par un prestataire externe.

NOTE 5 : DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres		Intérêts financiers au 30/06/2021
				opérations *	30/06/2021	
Avance BPI EFFIMAB	3 290	1 361			4 651	(35)
Avance BPI EFFICLIN	6 302	80			6 382	(80)
Avance BPI EFFIDEM						
Prêt Garanti par l'Etat	6 960			(147)	6 813	
Avance BPI COVEPIT		908			908	
Avance BPI CAPACITY / COVEPIT 2		3 000			3 000	
Dettes financières non courantes	16 552	5 349		(147)	21 753	(115)
Bail Nantes Lot 1	228			(52)	176	
Bail Nantes Lot 2	114			(18)	96	
Bail Nantes Lot 3		99		(15)	84	
Bail Paris Suffren Lot 1	793		(793)		(0)	
Bail Paris Suffren Lot 2	1 015			(77)	938	
Leasing Cytometre	168			(35)	133	
Dettes locatives non courantes	2 318	99	(793)	(197)	1 426	
Avance BPI EFFIMAB						
Avance BPI EFFICLIN						
Avance BPI EFFIDEM	38		(20)	(1)	17	1
Prêt Garanti par l'Etat	11	44	(17)	147	185	(49)
Avance BPI COVEPIT						
Avance BPI CAPACITY / COVEPIT 2						(1)
Comptes bancaires créditeurs	1		(0)		0	
Dettes financières courantes	50	44	(38)	146	202	(50)
Bail Nantes Lot 1	117		(51)	52	118	(3)
Bail Nantes Lot 2	40		(17)	18	41	(1)
Bail Nantes Lot 3		29	(13)	15	31	(1)
Bail Paris Suffren Lot 1	176		(160)	69	84	(9)
Bail Paris Suffren Lot 2	182		(69)	77	190	(11)
Leasing Cytometre	78		(34)	35	79	(2)
Dettes locatives courantes	594	29	(345)	266	544	(29)
Total dettes financières	19 513	5 520	(1 175)	68	23 926	(194)

* Cette colonne comprend la ventilation courant/non courant ainsi que les retraitements (IFRS 9 / IAS 20 / IFRS 16) de l'année.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers :

En milliers d'euros	Inférieur à 1 an	Jun 2023	Jun 2024	Jun 2025	Jun 2026 et suivant	Total
Avances BPI EFFIMAB					4 651	4 651
Avance BPI EFFICLIN			233	1 072	5 077	6 382
Avance BPI EFFIDEM	17					17
Prêt Garanti par l'Etat	185	1 759	1 745	1 732	1 576	6 998
Avance BPI COVEPIT	-			166	742	908
Avance BPI CAPACITY / COVEPIT 2	-		740	981	1 279	3 000
Dettes financières	202	1 759	2 718	3 951	13 324	21 956
Bail Nantes Lot 1	118	103	73	-		294
Bail Nantes Lot 2	41	35	35	26		137
Bail Nantes Lot 3	31	30	31	22		114
Bail Paris Suffren Lot 1	84					84
Bail Paris Suffren Lot 2	190	152	149	146	490	1 128
Leasing Cytometre	79	69	64	-	-	212
Dettes locatives	544	390	352	195	490	1 970
Total dettes financières	746	2 149	3 070	4 146	13 815	23 926

Dettes locatives (cf note 1.2)

Avances remboursables

Le montant des avances remboursables indiqué correspond aux montants perçus par la société. Toutefois, leur remboursement est conditionné au succès du produit développé dans chacun des programmes d'aides.

Prêt garanti par l'Etat

Pour faire face aux conséquences financières de la pandémie COVID-19, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé le 5 mai 2020 pour un montant total de 6 960 000 euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ces prêts répondent aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et au cahier des charges définies par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et société financières en application de ladite loi.

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. La direction a levé l'option lui permettant de rembourser ce prêt à échéance 5 ans.

Les avenants d'amortissements optionnel aux Prêts Garanti par l'Etat correspondant aux levées d'option étalant le remboursement sur 5 ans ont été signées les 29 mars 2021 (Crédit Mutuel), 30 mars 2021 (BNP) et 31 mars 2021 (CIC).

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- Crédit Mutuel = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).
- BNP = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).
- CIC = 2 360 000 euros reçus le 18/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 15/06/2022 et une dernière échéance le 15/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).

NOTE 6 : PASSIFS COURANTS

6.1. Autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	3 730	1 087
Divers	-2	1
Total autres dettes	3 728	1 088

L'augmentation des produits constatés d'avance de 2,64 millions d'euros s'explique principalement par :

- La constatation d'un produit constaté d'avance de 2 208 milliers d'euros dans le cadre du nouvel accord de collaboration et de licence signé avec VELOXIS relatif à des flacons du principe actif de FR104 dont la livraison a eu lieu en juillet 2021.
- 341 milliers d'euros en produits constatés d'avance dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence signé avec Boehringer Ingelheim (OSE 172), correspondant à l'estimation des coûts restant à encourir par le Groupe au 2^e semestre 2021.

NOTE 7 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentation	Diminution	30/06/2021
Provision engagement retraite (1)	531	47		578
	531	47	-	578

(1) dont effet de l'écart actuariel pour 19 milliers d'euros

Provision pour engagement retraite

La provision engagement retraite est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Tableau de mortalité : table réglementaire TH/TF 00-02,
- Age de la retraite estimé : 65 ans,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2 %,
- Rotation des effectifs : turn-over faible,
- Taux d'actualisation : 1,09 %
- Taux de cotisations sociales : entre 36 % et 45 % selon les catégories.

Au 30 juin 2021, l'effectif moyen mensuel s'élève à 53 contre 43 au 31 décembre 2020.

NOTE 8 : RESULTAT OPERATIONNEL

8.1. Revenus des accords de collaboration

Au 30 juin 2021, les revenus opérationnels se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	1er semestre 2021		1er semestre 2020	
	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance
Contrat BI				
Cession de l'IP				
Refacturation coûts directs	1 931	341	1 917	1 124
Contrat Servier				
Milestones			1 543	1 812
Refacturation production lots cliniques	412		1 876	
Contrat Veloxis				
Upfront	6 632	368		
Vente de réactifs		1 840		
Contrat CKD				
Licence de distribution			500	
Créapharm				
Refacturation frais			13	
Total	8 975	2 549	5 849	2 937

Le chiffre d'affaires est de 8 975 milliers d'euros et est composé de :

- 1 931 milliers d'euros liés à la refacturation de frais dans le cadre de l'accord signé avec Boehringer Ingelheim (BI).
- 412 milliers d'euros liés à la refacturation de frais de production de lots cliniques et d'une partie des frais de propriété intellectuelle) à Servier.

- 6 632 milliers d'euros correspondant à la reconnaissance en chiffre d'affaires d'une partie du montant de l'upfront perçue le 28 avril 2021 suite à la signature du contrat avec Veloxis le 24 avril 2021 pour 7 000 milliers d'euros dont 368 milliers d'euros relatifs à la marge de 20% sur la vente de réactifs (pour 18 40 milliers d'euros) et reconnues en PCA.

Pour les produits constatés d'avance, cf. Note 6.1. Autres passifs courants.

8.2. Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Sous-traitance	10 512	8 459
Honoraires	1 364	952
Consommables et petits équipements	564	331
Publicités et relations presse	67	47
Redevances	1 683	3
Charges de personnel	2 833	2 024
Dotations/reprise aux amortissements et provisions	149	107
Impôts et taxes	34	22
Autres	88	109
Frais de recherche et développement	17 293	12 054
CIR	(2 734)	(2 737)
Subvention reçue	(580)	(231)
Total des frais de recherche et développement	13 980	9 087

Les charges de sous-traitance augmentent par rapport à 2020. Elles sont principalement composées des coûts d'essais cliniques de phase 2 d'OSE-127, des coûts de phase 3 de Tedopi, et des coûts généraux et de phase 1 d'OSE-172, des coûts de CMC de Cov19 et des coûts de OSE279

L'augmentation des honoraires est corrélée avec l'augmentation des honoraires de propriété intellectuelle, en lien avec l'évolution du portefeuille de brevets, principalement sur OSE127 et OSE279.

La hausse du poste redevance s'explique exclusivement par la provision à l'avancement au titre de la redevance FR104 pour 1 680 milliers d'euros.

La hausse du poste de charges de personnel s'explique principalement par l'augmentation du nombre de salariés affecté à la R&D.

La hausse du poste de dotations s'explique principalement par le nouveau contrat de leasing du Cytomètre (débuté le 24 juin 2020) retraité en norme IFRS 16 (cf note 1.3).

Après déduction du CIR, le montant total des frais de R&D augmente donc de 4 893 milliers d'euros.

8.3. Frais généraux

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Sous-traitance de stockage	3	0
Honoraires	1 609	810
Consommables et petits équipements	10	63
Publicités et relations presse	33	7
Charges de personnel	1 116	1 283
Dotation aux amortissements et provisions	256	237
Redevances	4	4
Impôts et taxes	47	37
Jetons de présence	158	88
Autres	178	142
Total des frais généraux	3 413	2 672

Les honoraires sont constitués de dépenses diverses (juridique, comptabilité, communication financière, cotation, etc.) et sont en augmentation par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par un effort important effectué par la société sur la communication investisseurs/actionnaires, auquel s'ajoutent les frais de cabinet de recrutement et les frais des avocats relatifs au dossier BEI.

8.4. Charges de personnel

Les charges de personnel imputées en frais de recherche et développement pour 2 833 milliers d'euros et en frais généraux pour 1 116 milliers d'euros ainsi que les jetons de présence versés pour 158 milliers d'euros se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Salaires et charges sociales	3 882	3 225
Jetons de présence	158	88
Engagements de retraite	66	82
	4 106	3 395
Charges liées aux paiements en actions relatives au personnel	2 414	995
	2 414	995

Au 30 juin 2021, l'effectif moyen mensuel s'élève à 53 contre 43 au 31 décembre 2020.

NOTE 9 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	1S 2021	1S 2020
Gain de change	2	19
Revenus sur équivalents de trésorerie	6	8
Autres produits financiers	0	0
Reprise provision perte de change	1	0
Variation juste Valeur VMP	0	0
Total des produits financiers	9	28
Perte de change	7	9
Charges d'intérêts	181	110
Intérêts Dettes Locatives	1	29
Dot. Prov Risque / charges	0	0
Dotation dépréciation VMP	0	2
Total des charges financières	190	150
Total des produits et charges financiers	(181)	(121)

La baisse du résultat financier s'explique principalement par :

- L'augmentation des charges d'intérêts passant à 181 milliers d'euros, s'expliquant principalement par les intérêts sur les avances remboursables EFFIMAB, EFFICLIN et sur le Prêt Garantie par l'état.

NOTE 10 : IMPOT SUR LES SOCIETES

10.1. Actif d'impôt différé

La société a constaté un impôt différé actif au titre des brevets OPI (filiale Suisse) valorisés à 1,16 millions d'euros calculé sur la base d'un taux d'imposition à 13,99 % (taux suisse de droit commun appliqué depuis le 1^{er} janvier 2020).

Au 30 juin 2021, l'actif d'impôt différé s'élève à 163 milliers d'euros.

10.2. Passif d'impôt différé net

Compte tenu de son niveau de développement, la société ne reconnaît des impôts différés actifs qu'à hauteur de ses passifs d'impôts comptabilisés sous la forme d'IDP dont elle pourra éviter le paiement, même en l'absence de toute prévision de bénéfice. Au 30 juin 2021, le montant des déficits indéfiniment reportables s'élève à 69,12 millions d'euros.

En 2016, la société avait constaté un impôt différé passif au titre des molécules FR104 et OSE-127 valorisées à 52,6 millions d'euros. Par conséquent, la société reconnaissait ses actifs d'impôts différés à la hauteur de ses passifs d'impôts différés. Au 31 décembre 2018, le passif d'impôt différé net s'élevait ainsi à 2 010 milliers d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la loi de finance 2019 modifiant le régime d'imposition des produits de cession ou concession des brevets, la société a retenu un taux d'impôt différé de 10 % pour le calcul des impôts différés passifs et actifs générés en France.

Dans la cadre des précisions administratives du 22 avril 2020, il est admis que les résultats bénéficiaires éligibles au régime de faveur puissent être compensé avec les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2019. Par conséquent, les impôts différés actifs sur reports déficitaires ont été reconnus à hauteur des impôts différés passifs (avec l'application du plafonnement d'imputation des déficits reportables). Les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus au 30 juin 2021 s'élevaient à 3 454 milliers d'euros.

Ainsi, au 30 juin 2021, le passif d'impôt différé net s'élève à 1 802 milliers d'euros.

10.3. Charges d'impôt

Au 30 juin 2021, le groupe a généré un produit net d'impôt de 273,4 milliers d'euros qui se décompose comme suit :

- Produit d'impôts différé net pour 274,5 milliers d'euros correspondant principalement à :
 - Une baisse de l'IDP de 278,8 milliers d'euros entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 (dont 1,1 milliers d'euros d'augmentation des IDP sur annulation frais Euronext et 278 milliers d'euros d'imputation complémentaire de déficits reportables suite à la prise en compte du contrat VELOXIS .
 - Une baisse de l'IDA de 4,3 milliers d'euros entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 liée aux brevets OPI suite au changement du taux d'imposition de droit commun en Suisse depuis le 1^{er} janvier 2020 (passant de 24,16 % à 13,99 %).
- Charge d'impôt exigible pour 1 milliers d'euros

La preuve d'impôt se décompose comme suit :

OSE IMMUNO CONSOLIDE (IFRS)		30/06/2021
Résultat net avant impôt		(11 762)
Taux d'impôt		10%
IS théorique		1 176
Différences permanentes		511
Impact taux d'impôt Suisse		(4)
Autres impôts et crédits d'impôts		(1)
Impôt différé sur déficits reportables reconnus		(0)
Impôt différé sur déficits reportables non reconnus		(1 409)
Divers		(1)
IS calculé		273
IS comptabilisé		(273)
Taux effectif d'impôt		2,32%

NOTE 11 : ENGAGEMENTS

11.1. Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont TEDOPI) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royalties limitées à un seul chiffre sur les ventes futures. Les engagements suivants sont transférés à la Société par voie de fusion-absorption.

Nantissements accordés

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du Crédit Mutuel à hauteur de 10 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 146 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 161 milliers d'euros.

Garanties accordées

Garantie de paiement de loyer au profit du CIC pour 18 milliers d'euros

Garanties reçues

La société bénéficie d'une garantie de la part de Bpifrance à hauteur de 70 % du montant d'origine dans le cadre de ses emprunts auprès de la BNP, du Crédit Mutuel et du CIC, d'un montant de 375 milliers d'euros chacun. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 70 milliers d'euros.

La société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat de base	1S 2021	1S 2020
Résultat de l'exercice (K €)	- 11 488	- 3 114
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	18 006 502	15 087 010
Résultat de base par action (€ / action)	- 0,64	- 0,21

Le nombre moyen pondéré des actions au 30 juin 2021 tient compte des augmentations de capital intervenues sur l'exercice.

Les attributions des BSA, BSCPE et actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif sur le résultat par action.

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique du groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. Aucun changement n'a été constaté du 31 décembre 2019 au 30 juin 2021.

NOTE 14 : PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2021	30/06/2020
Salaires et autres avantages à court terme *	751	675
Jetons de présence	158	88
Paievements fondés sur des actions **	1 163	533
Honoraires	6	6
Total	2 078	1 302

* Hors charges sociales

** Relatifs à l'attribution d'actions gratuites et de BSA/BSPCE

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.3.

NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

15-1 La Société a reçu un versement de 10 millions d'euros au titre de la première tranche du prêt accordé par la Banque européenne d'investissement

Début juillet 2021, la Société a annoncé le versement de 10 M€ au titre de la première tranche du prêt (de 25M€) accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 12 février 2021.

Ce type de financement, accordé par la BEI, et bénéficiant d'une garantie de la Commission européenne dans le cadre du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (dit « Plan Juncker »), vise à soutenir des projets de recherche et d'innovation développés par des entreprises à fort potentiel de croissance.

Cette première tranche porte un intérêt fixe annuel de 5 % payé annuellement, sur une maturité de cinq ans.

La première tranche est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 850.000 actions de la Société (soit 4,44 % du capital social sur une base non diluée). Les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché.

Le prix de souscription est de 0,01 euro par BSA, soit 8.500 euros

Pour limiter l'impact dilutif dans le temps, et sauf en cas de survenance d'un cas d'exercice anticipé (notamment changement de contrôle, incluant la perte d'une détention significative par les actionnaires dirigeants actuels, ou autres cas de défaut, incluant la modification significative de la gouvernance actuelle non approuvée par la BEI) les BSA ne seront exerçables qu'à partir du 9 juillet 2026, soit cinq ans à partir du tirage de la tranche concernée et au plus tard à l'issue d'une période de douze ans suivant leur émission (soit le 9 juillet 2033).

Le prix de souscription des actions nouvelles sur exercice des BSA a été fixé à 10,59 euros par action, soit une décote de 2,5 % par rapport à moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission.

15.2 Suspension volontaire des inclusions dans l'essai clinique de Phase 1 de CoVepiT

Courant juillet 2021, la Société a annoncé la suspension volontaire temporaire du recrutement et de l'administration de CoVepiT, son candidat vaccin prophylactique contre la COVID-19, dans l'essai clinique de Phase 1 en cours.

La Société a informé les Autorités de santé belges que la Société suspendait volontairement l'essai clinique en cours de CoVepiT mené chez des volontaires sains. Cette suspension a été décidée après un bilan préliminaire de l'Investigatrice Principale au Centre de Vaccinologie de l'Hôpital Universitaire de Gand. Ce bilan porte sur un nombre limité d'effets indésirables de grade 1 et un effet indésirable de grade 2, en particulier des nodules persistants au point d'injection (sous-cutanés, sans douleur, sans inflammation, sans fièvre, pas d'impact sur la vie quotidienne et sans symptômes systémiques).

15.3 Résiliation de bail commercial

La société va procéder à la résiliation du bail commercial relatif aux bureaux situés à Paris (lot2)

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020

1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

1.1.1 *Structure du capital au 30 juin 2021*

Le capital social de la Société au 30 juin 2021 s'élevait à 3.657.007,80 euros, divisé en 18.285.038 actions de valeur nominale 0,20€, entièrement souscrites.

Au 30 juin 2021, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était comme suit :

Actionnaires	30/06/2021		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Dominique Costantini	2 007 163	11,0%	16,4%
Alexis Peyroles *	918 499	5,0%	6,2%
Maryvonne Hiance *	424 084	2,3%	3,4%
Nicolas Poirier	192 802	1,1%	0,9%
Mandataires sociaux et autres salariés	499 829	2,7%	3,3%
Public	14 242 661	77,9%	69,7%
Total	18 285 038	100,0%	100,0%

(1) Directement et indirectement par l'intermédiaire de sa société patrimoniale *Aperana Consulting*.

(2) Directement et indirectement par l'intermédiaire de sa Société patrimoniale *HIANCE MD2A*.

1.1.2 *Développement de l'activité de la Société*

Malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, la société a poursuivi activement ses travaux de recherche et développement lors du premier semestre 2021.

Janvier 2021

Suite à la finalisation de la phase 1 du produit OSE-127 et à l'atteinte des exigences de Bpi France, la Société a perçu en janvier 2021 une avance remboursable de 1.3 million d'euros dans le cadre du programme Effimab. Ce nouveau financement de 1,3 million d'euros a été déclenché par le franchissement de plusieurs étapes clés du produit OSE-127/S95011 incluant le renforcement des données précliniques et translationnelles dans l'indication rectocolite hémorragique (RCH), la fin de l'étude clinique de phase 1, la première autorisation réglementaire d'étude clinique de la phase 2 dans la RCH et des étapes spécifiques de fabrication du produit.

Signature d'un nouvel accord de collaboration avec MAbSilico, une société TechBio innovante basée à Tours et spécialisée dans les algorithmes d'intelligence artificielle, pour la découverte et la caractérisation des anticorps thérapeutiques.

Février 2021

- Signature avec la BEI d'un contrat de prêt de 25M€ qui sera disponible en 3 tranches selon des critères définis au contrat. La première tranche de 10M€ non-assortie de condition a été versée début juillet 2021.
- Délivrance d'un premier brevet européen protégeant OSE-127/S95011, antagoniste du récepteur à l'IL-7, et ses applications thérapeutiques dans les maladies auto-immunes et inflammatoires jusqu'en 2037.

Mars 2021

- Délivrance d'un brevet européen pour l'utilisation de Tedopi® dans le traitement des métastases cérébrales, dans le cancer du poumon non à petites cellules.
- Annonce par la société et le groupe coopérateur français ARCAGY-GINECO que l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) et le Comité de Protection des Personnes (CPP) avaient donné leur autorisation pour démarrer un nouvel essai clinique de Phase 2 évaluant Tedopi® chez des patientes en rechute d'un cancer de l'ovaire (essai TEDOVA). Tedopi® sera évalué en monothérapie et en combinaison avec Keytruda® (pembrolizumab), un checkpoint inhibiteur de Merck, en traitement de maintenance après chimiothérapie chez des patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire

Avril 2021

- Présentation des données précliniques à l'AACR en avril 2021 sur :
 - o CLEC-1, nouveau point de contrôle des cellules immunes myéloïdes en immunothérapie du cancer, limitant la phagocytose des cellules tumorales et la présentation croisée des antigènes tumoraux.
 - o BiCKI®-IL-7, bifonctionnel ciblant PD-1 et IL-7 pour stimuler les cellules T épuisées tout en désarmant les fonctions immunosuppressives des cellules T régulatrices.
 - o OSE-230, anticorps monoclonal agoniste innovant qui déclenche la résolution de l'inflammation chronique
- Autorisation reçue de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) et du Comité d'éthique belges pour son étude clinique de Phase 1 évaluant CoVepiT, son vaccin contre la COVID-19, qui sera menée chez 48 volontaires sains dont les premiers ont été inclus en mai 2021.
- Première publication scientifique sur OSE-230, une thérapie innovante qui déclenche la résolution de l'inflammation chronique. L'article, intitulé : "Agonist anti-ChemR23 mAb reduces tissue neutrophil accumulation and triggers chronic inflammation resolution" rapporte les données de découverte et précliniques d'OSE-230, un anticorps agoniste de ChemR23, ou « chemerin chemokine-like receptor 1 » (CMKLR1), un récepteur couplé aux protéines G (GPCR) exprimé sur les cellules immunitaires myéloïdes modulatrices de l'inflammation
- Signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, pour le développement, la fabrication et la commercialisation de FR104, antagoniste de CD28, sur le marché de la transplantation d'organes

Mai 2021

- Obtention d'un financement public de 10,7 millions d'euros dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Capacity Building », opéré pour le compte de l'état par Bpifrance dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France Relance afin de soutenir le programme de développement de CoVepiT, son vaccin multi-variants contre la COVID-19 en cours de Phase 1 clinique.
- Présentation des résultats positifs de Phase 1 de BI 765063, inhibiteur first-in-class de SIRPα, dans les tumeurs solides, au congrès de l'ASCO 2021 ;
- Première administration du vaccin COVEPIT, vaccin multi-variants de deuxième génération contre la COVID-19 chez un volontaire sain dans l'essai clinique de Phase 1
- Démarrage d'une étude clinique de phase 2 évaluant Tedopi® en combinaison avec Opdivo® (nivolumab) dans le cancer du poumon non à petites cellules

Juin 2020

- Signature d'un accord avec Cenexi pour la production de lots cliniques de CoVepiT, son vaccin multi-cibles de 2ème génération contre la COVID-19

1.1.3 Emission de BSA, BSPCE, actions gratuites (« AGA »)

Au cours du premier semestre 2021, les instruments financiers suivants ont été émis ou attribués :

Emission de 80.000 BSPCE

Conformément à l'article L.225-44 du Code de commerce tel que modifié par la loi PACTE du 22 mai 2019, il est désormais possible de rémunérer les administrateurs indépendants par le biais de BSPCE.

Ainsi, le Conseil d'administration réuni le 24 juin 2021, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2019, a attribué 80.000 BSPCE soit 10.000 BSPCE au bénéficiaire de chacun des administrateurs non salariés non dirigeants en fonction au 24 juin 2021, conformément à l'article 163 bis G II du Code Général des impôts.

Ces BSPCE, attribués gratuitement, pourront être exercés du 24 juin 2021 au 24 juin 2026 et donneront le droit de souscrire à 80.000 actions nouvelles au prix de 11,05 euros par action.

1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

TEDOPI®

L'IDMC (Independent Data Monitoring Committee) est en lien avec le Steering Committee de l'étude et s'est réuni le 25 mars 2020. Compte tenu de la crise covid-19 et de son impact sur l'intégrité des données de l'étude, de l'impact du covid-19 sur les malades atteints de cancer en particulier pour le cancer du poumon et pour les patients sous chimiothérapie (bras contrôle de l'essai ATALANTE-1), l'IDMC a recommandé de suspendre définitivement les inclusions dans l'étude pour l'étape 2. La société a pris connaissance des résultats positifs de cette étape 1 de l'étude, avec l'atteinte du critère principal de l'étude en termes de taux de survie à 12 mois pour les patients traités dans le bras Tedopi.

Les résultats de cette étape 1 ont été présentés lors du congrès de l'ESMO en septembre 2020.

La société met en place une stratégie réglementaire afin d'obtenir une reconnaissance par les agences FDA et EMA de ces résultats dans une indication où rien n'est enregistré à ce jour et permettre également des partenariats industriels, elle souhaite s'appuyer sur l'ensemble de la population incluse et suivie. Les résultats sont attendus pour l'automne 2021, un impact COVID 19 sera également analysé sur différentes périodes de l'essai. Une consultation est en cours auprès des agences réglementaires FDA et est prévu auprès de l'EMA dans les six prochains mois. A l'issue de ces interactions, des décisions seront prises pour la poursuite du développement clinique de Tedopi dans le cancer du poumon.

L'étude Tedopam de Tedopi dans le pancréas en monothérapie et en combinaison avec nivolumab Opdivo® de BMS a été suspendue en raison du COVID-19 pour le recrutement de nouveaux patients. Le GERCOR a indiqué que l'IDMC, après analyse des données sur les 29 premiers patients, recommandait d'arrêter le traitement avec Opdivo et proposait d'ajouter une chimiothérapie à Tedopi. Le GERCOR a procédé à des modifications dans le protocole et les premiers patients ont été randomisés avec deux bras dans l'étude Tedopi plus FOLFIRI vs FOLFIRI. Le critère principal de l'étude reste le taux de survie à un an.

La Société a lancé par ailleurs de nouveaux projets de phase 2, en combinaison avec un inhibiteur de point de contrôle PD-1 :

- Dans le cancer de l'ovaire, mené par Arcagy Gineco, l'étude a été acceptée par l'ANSM et le premier patient est attendu à l'automne.
- Dans le cancer du poumon en combinaison, la fondation Italienne qui est sponsor de l'étude a obtenu l'autorisation des autorités de santé italiennes.

Une dynamique des essais cliniques sur ce produit a été créée via les résultats de l'étape 1 d'Atalante dans le cancer du poumon, avec 3 essais supplémentaires de phase 2 en cours.

OSE-172

Suite à des résultats précliniques significatifs obtenus dans plusieurs modèles de cancer, et d'un dossier complet de pharmacotoxicologie et de production de lots GMP, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) et l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) belge ont autorisé l'entrée de l'étude clinique de Phase 1 de l'inhibiteur de point de contrôle OSE-172, renommé BI 765063, un anticorps monoclonal sélectif de SIRP α .

L'essai clinique de Phase 1 est une étude de dose de l'anticorps monoclonal SIRP α , BI 765063, un inhibiteur de point de contrôle myéloïde, administré seul et en combinaison avec un anticorps monoclonal et antagoniste de PD-1 de Boehringer Ingelheim, BI 754091, un inhibiteur de point de contrôle des lymphocytes T.

Cette étude en monothérapie a été finalisée sans toxicité limitante. Les résultats de cette étude en monothérapie ont été présentés au congrès de l'ASCO 2021.

La suite de l'essai est en cours en France et en Belgique et les patients sont désormais dosés comme prévu en combinaison avec l'anti PD-1 de Boehringer Ingelheim.

OSE-127

OSE d'un côté et notre partenaire SERVIER de l'autre ont pu déposer la demande d'autorisation d'étude clinique pendant l'été 2020 auprès de différentes agences de santé en Europe et aux Etats-Unis plus spécifiquement pour Servier.

OSE a commencé les inclusions dans l'étude de phase 2 dont elle est sponsor, en particulier dans les pays de l'Est. Le premier patient dans l'étude dont Servier est sponsor a été randomisé à l'été 2021 et donnera lieu au paiement d'un milestone de 5 MEuros.

FR104

Le 2 novembre 2018, la Société a repris tous les droits mondiaux de FR104 auprès de Janssen Biotech Inc., avec effet au 31 décembre 2018. La décision de Janssen Biotech de rendre le programme FR104 à OSE a été motivée par une révision interne de sa propre stratégie et une priorisation de son portefeuille de produits.

La Société explore le positionnement de FR104 et son futur avancement clinique, en particulier pour le développer dans la greffe, voire dans d'autres indications niche de maladies auto-immunes.

L'étude de phase 1/2 dans la greffe de rein menée par l'hôpital de Nantes a été acceptée par l'ANSM et est encours.

Veloxis Pharmaceuticals a pris les droits du produit avec la signature d'un accord mondial de licence le 26 avril dernier dans la transplantation uniquement (la société garde le champ des maladies auto-immunes) avec un upfront de 7m€, milestone court terme de 5m€, pour un total de l'accord de 315m€ (upfront, milestones développement et réglementaire, milestones commerciaux) puis royalties dans les standards de marché.

CoVepiT :

Le projet de vaccin contre le COVID-19 a été lancé, en utilisant la même technologie de sélection/optimisation des épitopes que celle utilisée pour la plateforme Memopi qui a permis de sélectionner Tedopi avec une sélection d'épitopes pertinents pour ces infections à virus SARS- Cov. Les premiers résultats pré-cliniques et ex-vivo dans du sang de patients en convalescence ont confirmé l'intérêt des épitopes sélectionnés déclenchant une réponse T mémoire. Les discussions avec la BPI ont été finalisées afin d'obtenir un premier financement de 5,2 Millions d'euros puis un deuxième financement de 10,7 Millions d'euros a également été obtenu pour la production des lots cliniques la phase 1 en cours en Belgique et l'éventuelle phase 2. L'essai clinique de phase 1 lancé en Belgique en mai a été suspendu en juillet 2021 à la demande de la Société. Cette suspension a été décidée après un bilan préliminaire de l'Investigatrice Principale au Centre de Vaccinologie de l'Hôpital Universitaire de Gand. Ce bilan porte sur un nombre limité d'effets indésirables de grade 1 et un effet indésirable de grade 2, en particulier des nodules persistants au point d'injection (sous-cutanés, sans douleur, sans inflammation, sans fièvre, pas d'impact sur la vie quotidienne et sans symptômes systémiques).

Développement préclinique :

BiCKI :

La plateforme BiCKI de bi-spécifiques avec une ossature anti-PD-1 est en cours de développement avec une cible prioritaires identifiée.

Cette plateforme de bi-spécifiques devrait permettre de contrer les limitations actuelles des anticorps monoclonaux anti-PD1/PD-L1 en Immuno-Oncologie.

Les premiers travaux pré-cliniques, ont continué tout au long du premier semestre 2021 sur le projet BiCKI – IL-7 et sur l'anticorps backbone anti PD-1 (OSE-279).

OSE-230 :

Les travaux pré-cliniques ont continué sur ce produit, un anticorps agoniste dans la résolution de l'inflammation.

CLEC-1 : Des anticorps antagonistes de cette cible myéloïde ont été identifiés et les travaux pré-cliniques sont en cours.

1.3 Evolution prévisibles et perspectives d'avenir

L'état d'avancement du portefeuille est axé sur ses produits actuels :

Immuno Oncologie

TEDOPI® : seul ou en combinaison avec un checkpoint inhibiteur en immuno-oncologie

L'essai dans le cancer du poumon de Phase 3 Atalante 1, visant à évaluer les bénéfices du produit chez des patients HLA-A2 positifs en 2ème ou 3ème ligne de traitement après échec d'un checkpoint inhibiteur dans le cancer du poumon non à petites cellules, en stade IIIB invasif ou IV métastatique, par rapport aux standards thérapeutiques actuels de chimiothérapie dans cette population de patients a été arrêté. Le critère d'évaluation principal de la 1^{ère} étape a été atteint avec 46% des patients de cette première étape traités avec Tedopi ayant eu une survie d'au moins 12 mois. Cet essai international était mené aux Etats-Unis, en Europe et en Israël.

Les résultats de cette étape 1 ont été présentés lors du congrès de l'ESMO en septembre 2020.

La société met en place une stratégie réglementaire afin d'obtenir une reconnaissance par les agences FDA et EMA de ces résultats dans une indication où rien n'est enregistré à ce jour et permettre également des partenariats industriels, elle souhaite s'appuyer sur l'ensemble de la population incluse et suivie. Les résultats sont attendus pour l'automne 2021, un impact COVID 19 sera également analysé sur différentes périodes de l'essai. Il est prévu de consulter les agences réglementaires FDA puis EMA dans les six prochains mois. A l'issue de ces interactions, des décisions seront prises pour la poursuite du développement clinique de Tedopi dans le cancer du poumon.

La classe des checkpoints inhibiteurs immunitaires devient le nouveau traitement standard du cancer du poumon avancé non à petites cellules (NSCLC), montrant une meilleure efficacité par rapport à la chimiothérapie en première et deuxième ligne de traitement. La population de patients « post-checkpoint inhibiteur », en échappement immunitaire à ce type de traitement, représente une population spécifique pour laquelle aucun traitement validé n'est disponible à ce jour et dont le besoin médical est fort.

La société va également poursuivre les essais cliniques de phase 2 présentés précédemment, à savoir :

- L'étude Tedopam dans le cancer du pancréas ;
- L'étude menée avec Arcagy Gineco dans le cancer de l'ovaire ;
- L'étude avec ForT dans le cancer du poumon en combinaison.

OSE-172 : actuellement en phase clinique, la suite de l'essai est en cours en France et en Belgique et les patients sont désormais dosés comme prévu en combinaison avec l'anti PD-1 de Boehringer Ingelheim. Ce produit est développé en collaboration avec le groupe Boehringer Ingelheim faisant suite

à l'accord de collaboration et de licence signé en avril 2018.

Maladies Auto- Immunes

FR-104 : La Société continue d'explorer le positionnement de FR104 et son futur avancement clinique, en particulier un possible partenariat pour le développer dans la polyarthrite rhumatoïde, voire dans d'autres indications de maladies auto-immunes. Suite au contrat de licence mondial signé en avril 2021 avec la société Veloxis, la Société va continuer à soutenir son partenaire pour le développement de FR104 en transplantation.

OSE-127 : La phase 2 se poursuit actuellement dans la rectocolite hémorragique, une maladie auto-immune de l'intestin. SERVIER est quant à lui sponsor d'une étude de phase 2 dans la maladie de Sjögren.

La poursuite du développement après ces phases 2 sera assurée par SERVIER, sous réserve que ce partenaire lève la deuxième partie de l'option prévue dans le cadre de l'accord conclu en décembre 2016.

R&D

La société va continuer à développer sa plateforme Bicki® ainsi que d'autres checkpoints inhibiteurs ou des immunomodulateurs, qui pourront également être sélectionnés et optimisés sur la base de preuves de concept étayées en R&D pour entrer en développement.

Partenariats - création de valeur :

La Société a une solide connaissance du développement de produits d'immunologie avec des applications en oncologie ou dans des maladies auto-immunes. Elle bénéficie d'expertises complémentaires et de compétences synergiques en termes de développement et d'enregistrement international. C'est une organisation spécialisée, dirigée par une équipe managériale expérimentée, avec une équipe de recherche de pointe associée à des expertises de développement clinique et pharmaceutique pour le développement, l'industrialisation des programmes et l'enregistrement de produits.

Trois accords de partenariat stratégiques internationaux ont été signés en 2016, 2018 et 2021 et sont en place avec trois groupes pharmaceutiques sur 3 produits différents.

Ces objectifs sont créateurs de valeur pour les actionnaires de la Société à court, moyen et long terme. La Société, avec l'avancement de ses programmes, entend bénéficier de revenus à moyen/long terme permettant de contribuer de manière significative à couvrir ses besoins en trésorerie avec des royalties et des paiements d'étape dans le cadre de partenariats.

- Dans le cadre de l'accord d'option de licence en 2 étapes conclue avec SERVIER en décembre 2016 sur **OSE-127**, le développement du produit sera poursuivi par OSE jusqu'à la finalisation d'une phase 2 clinique prévue dans la rectocolite hémorragique, une maladie auto-immune de l'intestin et/ou dans la maladie de Sjögren par les **laboratoires SERVIER**. La poursuite du développement après cet essai de phase 2 sera assurée par le partenaire SERVIER, dans le cadre de l'option de licence.
- Dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence exclusive (conclu en avril 2018) avec Boehringer Ingelheim pour développer conjointement **OSE-172**, **Boehringer Ingelheim** prend en charge le développement dans plusieurs types de cancers, l'enregistrement et la mise sur le marché du produit au plan international.

- Accord de licence mondial avec **Veloxis**, pour le développement, la fabrication et la commercialisation de **FR104** sur le marché de la transplantation d'organes (OSE Immunotherapeutics conserve tous les droits pour développer FR104 dans les maladies auto-immunes).

Un accord limité à un seul pays par accord a été signé pour un quatrième produit : TEDOPI® :

- Un accord a été signé pour **TEDOPI®** en 2015 avec les laboratoires **RAFA laboratories** et ne concerne que le territoire Israélien où les connaissances et l'expertise immunologique sont grandes.
- Un deuxième accord territorial pour **TEDOPI®** a été signé en fin 2019 avec CKD (Chong Kun Dang Pharmaceutical Corporation), l'une des sociétés pharmaceutiques leaders en Corée et ne concerne que le territoire coréen où le besoin médical représente environ 1% du marché mondial.

1.4 Activités de recherche et de développement

- Cf. 1.2

1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS pourrait être confrontée au cours du 2ème semestre 2021 sont de même nature que ceux décrits au paragraphe 3 « Facteurs de risques » du document de référence au 15 avril 2021, disponible en téléchargement sur le site internet de la Société dans la rubrique "Investisseurs/documentation/document de référence" et sur le site internet de l'AMF.

Concernant la crise sanitaire liée à la COVID-19, nous vous renvoyons aux faits caractéristiques de l'exercice décrits dans les annexes financières.

1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société

La société a fait usage d'instruments financiers au cours de la période écoulée (voir Note 3 aux états financiers ci-dessus).

1.7 Transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2021, les transactions suivantes ont été enregistrées :

Alexis Peyroles

Au cours du premier semestre 2021, Alexis Peyroles, Directeur général, a perçu 293 208 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur des Opérations. Le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Directeur général a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 mars 2018.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2020, une prime de 87 500 euros bruts a été versée à Alexis Peyroles en début d'exercice 2021.

Madame Dominique Costantini

Le contrat de travail de Madame Costantini, Présidente du Conseil d'administration, a été modifié le 28 mars 2018 pour préciser le recentrage de sa fonction sur le développement précoce avec maintien des mêmes conditions et notamment de rémunération. Au 1^{er} janvier 2020, son contrat a été étendu à l'ensemble du développement. Le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Présidente du Conseil d'administration a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 mars 2018. Au cours du premier semestre 2021, elle a perçu 239 321 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2020, une prime de 75 625 euros bruts a été versée à Dominique Costantini en début d'exercice 2021.

Madame Maryvonne Hiance

Au cours du premier semestre 2020, Maryvonne Hiance, Vice-Présidente d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, a perçu 107 006 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de Directrice de la Stratégie conclu le 31 mai 2016 avec la Société.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2020, une prime de 30 000 euros bruts a été versée à Maryvonne Hiance en début d'exercice 2021.

Monsieur Nicolas Poirier

Au cours du premier semestre 2021, Nicolas Poirier a perçu 165 440 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de Directrice Scientifique de la Société.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2020, une prime de 50 000 euros bruts a été versée à Nicolas Poirier en début d'exercice 2021.

Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration ont perçu de la société un total de 106 000 euros nets de jetons de présence au titre du premier semestre 2021.

COMPTES DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021

2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société

Les comptes consolidés de la société OSE Immunotherapeutics et ses filiales (le Groupe), sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et celles publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 30 juin 2021.

2.2 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du premier semestre 2021 s'établit à 99 006 k euros contre 96 973 k euros au 31 décembre 2020.

2.3 Compte de résultat consolidé

Au 30 juin 2021, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 8 975 k euros contre 5 849 k euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2020.

Charges d'exploitation par fonction – K€	30 juin 2021	30 juin 2020	Variation	Var. en %
Frais de recherche et développement	13 980	9 087	4 893	53,8%
Frais généraux	3 413	2 672	741	27,7%
Charges liées aux paiements des actions	2 724	1 176	1 548	131,6%
Dotations aux amortissements (FR104)	439			
Total	20 556	12 935	7 182	55,52%

Les frais de recherche et développement du premier semestre 2021 se décomposent de la manière suivante :

- 11 876 k euros de sous-traitance et d'honoraires, avant imputation du crédit d'impôt recherche pour 2 734 k euros et des subventions reçues pour 580 k euros ;
- 2 833k euros de charges de personnel affecté à la recherche et au développement ;
- 149 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions affecté à la recherche et au développement.
- 2 436 k euros : impôts et taxes, charges diverses.

Les frais généraux du premier semestre 2021 se décomposent de la manière suivante :

- 1 612 k euros d'honoraires et sous traitance ;
- 1 116 k euros de charges de personnel affecté à la direction des opérations ;
- 158 k euros de jetons de présence ;
- 256 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions.
- 272 k euros : frais de colloques, frais déplacement, frais bancaires, redevances et autres impôts et taxes.

Le résultat opérationnel au titre du premier semestre 2021 est de – 11 580 k euros. Le résultat net au titre du premier semestre 2021 est de – 11 488 k euros.

2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés)

Les dettes financières s'élèvent à 23 926 k euros (dont 1 970 k euros de dettes locatives liés à l'application d'IFRS 16). Ces dettes financières sont composées à hauteur de 14 957 K€ d'avances remboursables, dont le remboursement est conditionné aux succès des différents programmes en développement.

La trésorerie du groupe s'élève à 27 264 k euros au 30 juin 2021.

L'endettement financier net s'élève ainsi à -3 338 k euros au 30 juin 2021.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT

3.1 Activité des filiales

L'activité de la filiale OPI est limitée à la gestion de la propriété industrielle de notre technologie Tedopi®.

L'activité de la filiale US, dénommée OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc., est limitée au rôle d'appui dans le cadre de collaborations scientifiques internationales, notamment compte tenu des développements actuels et futurs de Tedopi aux Etats-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.).

3.2 Prises de participation ou prises de contrôle

La Société n'a pris aucune participation dans d'autres société au cours du premier semestre 2019.

3.3 Sociétés contrôlées

Depuis le 25 mars 2014, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OPI.

Depuis le 18 avril 2017, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

OSE Immunotherapeutics

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

RBB BUSINESS ADVISORS

133 bis, rue de l'Université
75007 Paris

S.A. au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OSE Immunotherapeutics, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Paris-La Défense, le 21 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

ERNST & YOUNG et Autres

Marc Baijot

Cédric Garcia